

MSP

Aboudjerra Soltani sur
un siège éjectable ?

Il semblerait, voire désormais acquis, que le numéro un du parti islamiste du MSP, Aboudjerra Soltani, soit de plus en plus isolé au sein de la direction de ce mouvement. Deux faits relevés par les observateurs ce jeudi lors de la venue de Soltani à Boumerdès, pour plaider la cause palestinienne, accréditent en effet cette opinion. Contrairement aux mœurs de tous les partis et spécialement du MSP qui imposent aux autres membres de la direction politique le devoir d'accompagner leur leader pendant ses sorties publiques à caractère politique ou organique, Soltani a voyagé seul jusqu'à Boumerdès pour présider un meeting de soutien au Hamas de Palestine. Aucun membre influent ni ministre de ce parti n'était visible ce jeudi à Boumerdès. Questionné sur ses absences remarquées, le chargé de la communication s'est contenté d'affirmer que c'est une activité nationale. Ce qui n'est pas le cas. Le même responsable a été quelque peu désarçonné par notre question au sujet de l'absence remarquée également du député élu dans la circonscription de Boumerdès, Samel Chérif, démissionnaire, selon nos informations, des charges organiques au niveau de la direction. Cet élu national, c'est de notoriété publique, ne porte pas de sympathie à l'égard du chef du MSP. Second fait noté par les journalistes présents, en dépit de la sollicitation par deux fois et l'insistance des confrères qui se sont déplacés et ont patienté plus de trois heures, dans l'éventualité d'obtenir du chef du MSP une déclaration sur la convocation que lui aurait envoyée le procureur général de la cour d'Alger au sujet de ses accusations proférées contre des pontes du régime portant sur des dossiers de corruption qu'il aurait en sa possession. Un lien leur a été opposé. En matière de conférence de presse, Soltani a dérogé à la règle qui veut que celui-ci ne rate pas, à chaque fois que les médias sont présents, pour dire tout le bien qu'il pense de l'alliance présidentielle, du pouvoir en général et bien d'autres sujets, notamment la corruption qui gangrène les institutions de l'Etat. Justement, il y a quelques semaines, dans la même ville, le même personnage, avant qu'il soit tancé publiquement par le président de la République, à la fin d'un meeting, s'était adonné avec un rare plaisir au jeu de questions-réponses avec les membres de la presse locale. Etant par ailleurs le porte-parole du parti, c'était lui qui s'exprimait sur les positions du parti se rapportant aux problèmes politiques d'actualité. Or, cette tâche a été dévolue à Menasria, membre influent du MSP, qui, précisément, questionné lors d'une conférence de presse qu'il avait animée ce mardi, au sujet d'une éventuelle démission de Soltani, de son poste ministériel, celui-ci s'est contenté de dire, selon notre confrère de *Liberté*, "je ne peux pas répondre à cette question. C'est une question personnelle". Or, la solidarité partisane et les usages voudraient que M. Menasria s'insurge contre cette question et aurait pour mission de la démentir. La réponse sous-entend donc que la question de cette démission a été tranchée par la direction politique de son parti. Avant ce meeting, Soltani qui était arrivé à la salle à 13h30 pour une rencontre prévue, selon l'invitation, à 13h, s'est enfilé, avec quelques responsables de second rang, pendant plus d'une heure et demie dans un bureau. Dans son discours, mis à part une flèche teintée d'ironie lancée contre Bouteflika : "En 1999, des politologues, des futuristes et des astrologues avaient prédit du changement. Nous n'avons constaté aucun changement. Nous voulons du changement sans que celui-ci ne soit lié à une date donnée" dit-il. Il s'est contenté de vilipender l'Autorité palestinienne accusée de corruption et de trahison de la cause arabe pour ensuite appeler à un gouvernement d'union nationale en Palestine. Intégré au pouvoir pour servir de paravert du régime à qui le reproche était fait dans les années 1990, par les Occidentaux concernant l'absence des islamistes au gouvernement, le chef de file actuel du MSP n'a pas l'habileté de feu Nahnah qui de son temps, fort de son entrisme, saisissait toutes les failles du régime pour consolider ses positions ou placer de nouveaux pions. Soltani s'est par contre, attaqué, sans aucun doute sur commande d'un clan du pouvoir, au noyau dur de ce pouvoir et à sa méthode de maintien. Il n'a pas été prudent, Ouyahia n'a-t-il pas affirmé que "Soltani avait gravement fauté" ? Ce qui équivaut dans les méandres du sérail probablement à une condamnation politique.

Abachi L.

LOUISA HANOUNE DRESSE LE BILAN DE L'ANNEE 2006

"Créer un million d'emplois en une année, une fiction"

Présidant la dernière session du comité central de son parti pour l'année 2006, la porte-parole du Parti des travailleurs (PT) a tiré à boulets rouges "sur ceux qui prétendent créer un million d'emplois en une année." Mme Louisa Hanoune s'est demandée sur quel critère se base-t-on pour annoncer ces "futurs exploits, alors que d'un côté, il y a de grandes entreprises publiques qui ferment leurs portes l'une derrière l'autre et des travailleurs sans salaire depuis plusieurs mois. C'est une autre provocation, voire une fiction qu'il faut dénoncer", a martelé Louisa Hanoune lors de son intervention devant les membres du comité central de son parti.

Selon elle, "en 23 années, l'Algérie n'a pu créer que 660 000 postes d'emploi et même le plan Marshall n'a pas créé autant d'emplois. Aujourd'hui, on nous balance cette idée du million d'emplois qui sera créé en deux mois. Du moins des postes d'emploi qui dépassent les deux et trois jours."

La conférencière qui a dressé en cette circonstance un tableau sous forme d'évaluation des résultats enregistrés durant l'année 2006 a

qualifié cette attitude "de véritable folklore." C'est dans cette optique, qu'elle a réitéré la dernière revendication de son parti à savoir les "départs de Temmar et Khellil des postes qu'ils occupent aujourd'hui", car ils constituent "d'après elle, "un véritable danger pour la République". Et en guise d'argument, Louisa Hanoune porte à la connaissance des journalistes et des militants de son parti la contradiction des propos du ministre de la Participation. "D'un côté, il déclare que les entreprises publiques stratégiques ne seront pas privatisées et d'un autre côté à travers sa sortie parisienne, il lance un appel du pied aux multinationales internationales de racheter les entreprises algériennes." Pour elle, "la privatisation est synonyme de la perte d'emplois et cette option n'a rien apporté puisqu'aujourd'hui plus de 50% des emplois ont disparu."

La porte-parole du Parti des travailleurs, en dressant ce constat, a de nouveau plaidé pour que "l'Etat injecte de l'argent au sein des entreprises publiques et permette à ses dernières de s'assainir et se relancer dans l'investissement". Le bilan

PROCES BENCHICOU - LA CHANTEUSE AMEL WAHBI A PARIS
Des révélations fracassantes

Le procès en diffamation intenté, il y a deux ans et demi, par la chanteuse Amel Wahbi à Mohamed Benchicou, auteur du livre *Bouteflika, une imposture algérienne*, s'est enfin tenu jeudi à la 17^{ème} chambre du tribunal correctionnel de Paris. Au vu des débats et des plaidoiries, l'audience a nettement tourné en faveur de la plaignante.

Pour rappel, la chanteuse reprochait à Benchicou de l'avoir calomnié en révélant, dans de courts passages du livre, ses relations privilégiées avec le président Bouteflika. Amel Wahbi était citée parmi les "innombrables interlocuteurs qui usent du temps présidentiel pour le convertir en avantages matériels en contrepartie de l'illusion qu'elles procurent au chef de l'Etat d'évoluer dans un harem téléphonique" (page 186).

Après le rappel des faits par la présidente qui a longuement rappelé le parcours de l'auteur et l'emprisonnement qu'il a subi, la parole est donnée à Mohamed Benchicou qui rejette d'emblée l'accusation de diffamation, à ce point fondée que, soutient-il, même la plaignante s'en est rendu compte puisqu'elle a retiré sa plainte en été 2005. La présidente s'étonne de cette révélation. L'avocat d'Amel Wahbi, déstabilisé, a commencé par nier le fait avant de se dédire et de le reconnaître. Benchicou enfonce le clou en affirmant que derrière ce procès se profilait la main du régime algérien puisque la chanteuse est défendue par le prestigieux cabinet Jil, connu pour être un des cabinets-conseils du gouvernement algérien. "Vous avez des preuves de ce que vous avancez ?" demande la présidente. "Oui, le cabinet Jil s'occupe du dossier des privatisations pour le gouvernement algérien. Comment se fait-il qu'un cabinet si onéreux défende, aujourd'hui, une petite affaire de diffamation pour le compte de M^{me} Wahbi ?" La présidente prend note alors que l'avocat de la chanteuse s'abstient, cette fois-ci, de protester.

Mohamed Benchicou soulignera cependant qu'il ne nourrit aucune animosité envers la chanteuse, qu'il ne connaît pas personnellement, et que l'objet de son livre n'était pas de parler de cette artiste mais de traiter des mœurs d'un système. "Vous avez été emprisonné après la sortie de votre livre ?" demande la présidente. "Oui, quatre mois après la sortie de mon livre et deux mois après la réélection de Bouteflika, ce qui a entraîné la liquidation de mon journal et la vente aux enchères de son siège." A propos des passages incriminés, il soutiendra que, comme pour l'ensemble de son ouvrage, il s'était appuyé sur des articles de presse de confrères algériens jamais démentis par la plaignante ainsi que sur le témoignage — confirmé par écrit — de Moumen Khalifa, attestant de fortes sommes versées en euros au profit de Amel Wahbi. L'attestation signée par Khalifa et authentifiée par un avocat londonien est sans équivoque : Khalifa a remis de l'argent à Amel Wahbi à la demande de la présidente ! La pièce est versée au dossier.

La parole est ensuite donnée à Amel Wahbi qui croit utile de rappeler qu'elle est ingénier agronome, qu'elle est de ce fait "la seule chanteuse algérienne instruite" et qu'elle a "osé défier le terrorisme islamiste en chantant pour des enfants dans une mosquée de Constantine". Elle affirme que le livre de Mohamed Benchicou a porté atteinte à sa dignité et à celle de sa famille. A la question de la juge de savoir s'il est vrai qu'elle passait du temps au téléphone avec le président Bouteflika, comme l'affirme l'auteur, elle reconnut que le chef de l'Etat "lui avait donné personnellement son numéro de téléphone, en lui demandant de l'appeler si elle avait besoin de quoi que ce soit". C'était, tint-elle à préciser, lors d'une réception donnée en solidarité avec les victimes des inondations de Bab-El-Oued en novembre 2001. C'est d'ailleurs, ajoute-t-elle, à cette occasion qu'elle a rencontré Moumen Khalifa et qu'il a été décidé de la signature d'un contrat de sponsoring en sa faveur. Ce contrat, précise-t-elle, "a été signé en présence de l'avocat du groupe Khalifa qui est également le frère du président". "Ce contrat, poursuit-elle, a cessé d'être honoré quelques années après (consécutivement aux déboires du groupe Khalifa, ndr) ce qui a empêché la réalisation de mon album." Devançant les questions de la juge, la plaignante rappelle qu'en effet, elle avait effectivement retiré sa plainte contre Mohamed Benchicou, avant de se raviser quelques mois plus tard. "Cela me coûtait cher en honoraires et je ne m'attendais pas à ce que cela prenne tout ce temps", explique-t-elle. "J'ai pris cette décision car je n'avais plus d'argent, j'ai même vendu ma voiture que j'avais en Egypte." A la question de savoir si une plainte similaire avait été déposée auprès de la justice en Algérie, Amel Wahbi répond par la négative car, croit-elle savoir, "le livre a été interdit à la vente et il s'était vendu que sous le manteau". La défense de Benchicou intervient pour démentir : le livre a été édité à 48 000 exemplaires en Algérie. "Avez-vous déposé une plainte contre des journaux qui auraient publié des informations diffamatoires vous concernant avant la parution de l'ouvrage de Mohamed Benchicou ?" demande la juge.

"Non, Madame la Présidente, répond la plaignante, aucun journal n'en a publié à l'exception du journal *Le Matin* que dirigeait

Mohamed Benchicou et je le défie de m'en citer un seul." Sur ce, Mohamed Benchicou remet à la juge un article de *Liberté* daté d'août 2003 et qui faisait état des relations poussées entre la chanteuse et Bouteflika.

Dans sa plaidoirie, l'avocat de la partie civile a tenté de démontrer ce qu'il a qualifié de caractère "prostitué" des passages du livre incriminés qui auraient "porté préjudice à la réputation et en conséquence à la carrière internationale de sa cliente". Il cite pour preuve les sociétés saoudienne d'édition et algérienne de production qui auraient selon lui "rompu le contrat qui les liait à la chanteuse". Et d'exiger pour "le préjudice moral et financier" subi par sa cliente la somme de 45 000 euros à l'auteur du livre et à son éditeur, Jean Picollec.

L'avocat de la défense, M^r Hadjas, a rappelé dans sa plaidoirie que ce n'est pas la plaignante qui est visée par l'auteur mais bien les mœurs politiques d'un régime qui a tout intérêt à disqualifier son ouvrage. "Ce procès, a-t-il constaté, est en réalité le procès de la liberté d'expression."

Il a rappelé l'accueil réservé à l'ouvrage, *Bouteflika, une imposture algérienne* par la presse algérienne et française, relevant qu'il a été classé à deux reprises par les hebdomadaires français *L'Express* et *Le Point* dans les palmarès des meilleures ventes. "Contrairement à l'accusation de la partie civile, les écrits de mon client reposent sur des sources crédibles et reconnues" et de demander la relaxe.

La défense de la maison d'édition Picollec, assurée par M^r Chazal, a appuyé sa plaidoirie sur le fait que l'éditeur a publié le livre après l'avoir lu et relu, ne trouvant rien de diffamatoire dans les extraits incriminés. "En publiant ce livre, a-t-il dit, mon client a soutenu le droit à l'expression des intellectuels algériens réprimés dans leur propre pays." Il a également nié le caractère diffamatoire et s'est employé à démolir l'argument selon lequel le livre aurait compromis la carrière artistique de la plaignante. "Nous avons affaire à une chanteuse de réputation modeste et l'ouvrage de Benchicou n'est pour rien dans ses succès. Amel Wahbi est soutenue dans son activité artistique par le gouvernement algérien", assène-t-il en citant les concerts financés par le Trésor algérien. Verdict le 8 février 2007.

APRES LE REFUS DE L'ADMINISTRATION
DE DELIVRER UNE AUTORISATION
POUR LA TENUE DE SON 2^e CONGRESLe MDS dénonce l'offensive contre
les forces démocratiques

Prévu pour jeudi et vendredi, le 2^e congrès du Mouvement démocratique et social (MDS) n'a pas eu lieu en raison du refus réservé par la wilaya d'Alger à la demande d'autorisation introduite par les dirigeants de ce parti. Ce n'est pas la première fois que l'administration abuse de ses prérogatives pour bafouer les libertés individuelles et collectives des citoyens, mais empêcher un parti politique agréé de tenir son congrès constitue une dérive et une atteinte grave aux libertés démocratiques. Insurgés contre cette décision arbitraire, qui ne mentionne pas d'ailleurs les raisons de ce refus, les militants du MDS, des sympathisants et des personnalités politiques ont participé jeudi, au siège du MDS, à la réunion d'urgence du conseil national qui a inscrit à l'ordre du jour l'analyse de la situation actuelle caractérisée par une cabale contre les forces démocratiques et aussi envisager une autre date pour la tenue du congrès. Ainsi, après plusieurs heures de discussions, le MDS a décidé de reporter son 2^{ème} congrès à la fin du mois de février 2007 ou au plus tard à début mars. La date exacte sera fixée lors de la prochaine réunion du conseil national. Intervenant lors de cette réunion, plusieurs militants ont relevé le caractère anti-constitutionnel de la décision de la wilaya d'Alger. Selon le secrétaire général du MDS, M. Ahmed Meliani, "celle-ci n'est que le début d'un long processus de répression" Pour le MDS, "l'empêchement de la tenue d'une conférence-débat à Oran est un signal fort du pouvoir répressif d'étouffer toutes les voix qui font barrage aux tentatives de normalisation du système rentier en Algérie". Evoquant la

crise interne du parti, la direction actuelle du MDS "refuse de faire le lien entre le refus d'autorisation de la tenue du congrès et ce qui se passe à l'intérieur". "Il n'est pas question d'offrir le subterfuge au pouvoir de détourner l'opinion publique sur les raisons du report du congrès, qui ne sont autres que la décision de la wilaya à ne pas l'autoriser", signale-t-on. "El Hachemi nous avertis avant son décès que le président Bouteflika est bien déterminé à en finir avec deux catégories : *Le Matin* et le MDS", a confié un militant en précisant que "la scène politique nationale est témoin aujourd'hui de cette volonté dont une première étape a été réalisée, à savoir la disparition du journal *Le Matin* et la deuxième est en cours d'exécution". Devant la menace persistante qui frappe les forces démocratiques, le MDS appelle l'ensemble de la classe politique à une large mobilisation pour mettre un terme aux atteintes à la liberté d'expression, qu'elle soit politique, syndicale ou de la presse. Il est important de rappeler que le RCD, qui s'approprie également à organiser son congrès dans deux mois, s'est vu refuser la salle omnisports de Tipasa. Même en s'adressant au privé, le RCD craint que la tenue de son congrès puisse être entravée à la dernière minute. C'est ainsi que le MDS a manifesté, jeudi, son entière solidarité avec le RCD et s'est déclaré disponible à s'associer à ce dernier pour des actions communes. "Il ne faut pas banaliser de tels actes, car il s'agit d'une volonté de fermer la parenthèse de l'ouverture démocratique issue des événements d'Octobre 88", souligne-t-on.

Rosa Mansouri

Abder Bettache